



LA FIBRE
ARRIVE !



ACTUALITÉS

>> LA COMMUNE ENGAGE AVEC LE SYDER
LA DÉMARCHE PERFORMANCIELLE DE
L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

P 7

DOSSIER

>> LES COMPTES 2023 ET
LE BUDGET 2024 DE LA
COMMUNE

P 9 à 11



3

EDITO

4-5

RETOUR EN IMAGES

LES TEMPS FORTS DE NOTRE COMMUNE

6-7

ACTUALITÉS

LA SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION
DE LA DÉLINQUANCE AU CŒUR DES
PRÉOCCUPATIONS MUNICIPALES

LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE
PUBLIC

8

PROJET

UNE NOUVELLE VIE POUR L'ANCIEN
GARAGE BARNEOUD

9-11

DOSSIER FINANCES 2023 - 2024

LES COMPTES 2023 DE LA COMMUNE

FONCTIONNEMENT 2024 :
LES CHIFFRES CLÉS DU BUDGET

INVESTISSEMENT 2024 :
LES CHIFFRES DU BUDGET PAR
PROGRAMME

12-13

HORIZON VERT

TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES :
QUELLES SOLUTIONS ?

14

AMÉNAGEMENT

RÉNOVATION ET MODERNISATION
DE LA SALLE DES FÊTES

15

DANS MA VILLE

COUP DE POUCE POUR LES JEUNES
ROMANÈRES

16

RETOUR EN IMAGES

LA COUPE DE FRANCE DE RAME
TRADITIONNELLE

Mairie de Saint-Romain-en-Gal 1 place Denys Levard,
69560 Saint-Romain-en-Gal - Tel 04 74 31 43 80
fax 04 74 31 43 84 - I saintromainengal.fr I facebook
@Ville de Saint Romain en Gal

Le mag de Saint-Romain-en-Gal

Directeur de la Publication : Luc THOMAS, Maire de
Saint-Romain-en-Gal I Rédaction, design graphique et
mise en page : service communication



Luc THOMAS,
Maire de
Saint-Romain-en-Gal

Madame, Monsieur, Chèr(e)s Romanères,

L'automne est déjà là, mettant un terme à une période estivale marquée par la ferveur qui a gagné notre Pays à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques. Nous avons retrouvé, un esprit de concorde autour de nos sportifs qui ont su se surpasser et Paris 2024 restera ancré dans la mémoire collective Française.

Sur le plan local, la rentrée nous a apporté une bonne nouvelle : l'arrivée de la fibre sur tout le territoire communal.

Grâce au soutien du Département du Rhône et à l'engagement de Philippe MARION, notre Conseiller Départemental que je remercie chaleureusement, Orange a pu enfouir la fibre sur les hauteurs le long de la Route de Rive-de-Gier (RD 502).

L'ensemble des hameaux devront être raccordés d'ici la fin de l'année, et au plus tard, dans le courant du premier trimestre 2025. Les opérateurs pourront dès lors proposer aux habitants leurs offres pour l'accès au très haut débit.

Pour les habitants du bas de la commune qui rencontrent des difficultés de raccordement à la fibre, un document à renseigner est disponible sur le site internet de la commune ou en Mairie. Nous transmettrons votre demande à Orange.

Je reste très mobilisé sur ce dossier et ne manquerai pas de vous tenir informés.

Un autre beau projet marquera également l'année 2024, avec la rénovation de la salle des fêtes qui deviendra l'« Espace Louis GRAFF », du nom de l'ancien Maire qui a construit dans les années 1960 le bâtiment, qui était l'ancienne école du village, avant de devenir la salle des fêtes dans les années 1970.

Ce projet qui mobilise nos finances à hauteur de 1 300 000 € HT, a été rendu possible grâce à une subvention de l'Etat « Fond Vert 2023 » d'un montant de 690 000 € pour la rénovation énergétique des bâtiments publics. Le Département apporte une aide de 60 000 € au titre de l'appel à projet 2023/2024, ce qui porte le taux de subventions publiques à près de 60%.

Le dossier de ce Mag consacré aux Finances 2024, montre que ce projet est parfaitement dimensionné à nos possibilités financières compte tenu, notamment, de la marge importante d'autofinancement que nous avons constitué depuis quatre ans, fruit d'une gestion rigoureuse.

Un autre dossier est actuellement en cours avec l'engagement par le SYDER (Syndicat Départemental d'Energie du Rhône) de la « démarche performancielle » de l'éclairage public.

L'installation de 353 luminaires LED, nous permettra de réaliser chaque année plus de 60 % d'économies d'énergie. Les lampadaires les plus anciens ont été traités contre la corrosion et repeints faisant ainsi peau neuve. La télégestion de tous les lampadaires, permettra de maîtriser l'intensité lumineuse rendant inutile l'extinction nocturne. Nous répondons ainsi à une forte demande des Romanères.

Sur le plan de la sécurité et de la tranquillité publique, la police municipale devient une réalité.

Je viens de recruter le chef de poste et dès le début 2025, un second policier municipal intégrera le service. De même, d'ici la fin de l'année, la vidéoprotection sera déployée avec l'installation dans un premier temps de 28 caméras couvrant ainsi les zones les plus fréquentées et sensibles.

Une prochaine « Lettre du Maire » qui sera consacrée à la sécurité et à la tranquillité publique détaillera l'ensemble du dispositif.

Autre sujet important, que vous retrouverez dans ce Mag, l'acquisition par « EPORA » de l'ancien garage de Michel BARNEOUD. Ce projet n'était pas prévu dans notre programme électoral, mais c'est une opportunité que nous ne pouvions pas laisser passer !

Cette précieuse acquisition va permettre la relocalisation immédiate des services techniques municipaux et nous étudierons très vite la faisabilité d'un projet de locaux professionnels à destination des professions de santé. Nous en reparlerons très vite.

J'ai débuté cet éditorial par l'évocation du sport et des valeurs de l'Olympisme.

Je conclurai en faisant un focus sur le week-end fantastique que nous venons de vivre avec la Coupe de France de Rame traditionnelle qui s'est déroulée à Sète. J'ai tenu à m'y rendre pour soutenir nos rameurs du Club des Sauveteurs qui remettaient en jeu leurs titres de Champions de France 2022 et 2023. Le club avait engagé deux belles équipes qui ont terminé aux 2^{ème} et 4^{ème} places.

La compétition a été de très haut niveau tout au long des deux journées. Si nos rameurs se sont inclinés en finale contre Théoule-sur-Mer, ils termineront avec le meilleur temps des deux jours réalisé lors des ½ finales en battant largement l'équipe favorite de l'ESTAQUE de Marseille.

Un grand merci à tous nos sportifs qui ont mis en avant, une fois de plus, les valeurs du sport. Bravo pour la détermination et la solidarité dont vous avez fait preuve !

Chers amis rameurs, je vous donne rendez-vous l'année prochaine à Cagnes-sur-Mer pour reconquérir le titre

Très cordialement,

Votre Maire,
Luc THOMAS

La fête du village du 14 juillet à l'île Barlet

Le 14 juillet dernier, les Romanères se sont rassemblés à l'île Barlet pour célébrer la fête du village dans une ambiance conviviale et festive. Située sur le Rhône, cette île verdoyante a offert un cadre idyllique pour les nombreuses activités prévues tout au long de la journée.

Les participants ont pu profiter d'un apéritif offert par la municipalité. Pour animer cette journée, la guinguette a joué un rôle central dans une ambiance festive attirant de nombreux visiteurs. Le groupe Jazz Knights a su enchanter le public avec ses mélodies entraînantes, ajoutant une touche chaleureuse à l'événement.

Les activités ne manquaient pas pour occuper petits et grands. Les enfants ont pu s'essayer à la pêche à la ligne, tandis que d'autres profitaient d'une balade en barque proposée par le Club des Sauveteurs et Jouteurs. Tous, ont pu profiter des vastes espaces verts qu'offre l'île Barlet.

Le Maire, a ouvert la journée et a adressé quelques mots aux Romanères, exprimant sa joie de voir petits et grands se rassembler pour cette journée symbolique.

La fête du village s'est achevée dans une ambiance douce et estivale, laissant à chacun le souvenir d'un 14 juillet passé sous le signe de la convivialité et du partage avant que ne soit tiré le traditionnel feu d'artifice depuis la passerelle de Sainte-Colombe, feu d'artifice



Le Centre de Loisirs « Les Petits Futés » clôture les vacances d'été avec un goûter festif !

L'Accueil de Loisirs de Saint-Romain-en-Gal, Sainte-Colombe et Saint-Cyr sur le Rhône « Les Petits Futés » a célébré la fin des vacances scolaires en organisant un goûter convivial au complexe sportif de Saint-Romain-en-Gal le jeudi 29 août à 16h30.

Sous un soleil généreux, petits et grands ont pu profiter de ce goûter à l'ombre des arbres.

Gâteaux, boissons rafraîchissantes étaient à disposition, permettant à chacun de savourer ces derniers instants de vacances !

Cet événement a offert un moment de partage entre enfants, animateurs et parents venus récupérer leurs enfants. De nombreuses activités sportives et ludiques ont rythmé leur été : skate, trottinette, vélo, badminton, escalade, accrobranche et même des séances de Poney. Les enfants ont également profité de la piscine et participé à des jeux de plein air comme le mölkky !

Le Centre de Loisirs a également proposé des sorties, notamment au parc « Le Bois des lutins » et au « Loupy Park » ainsi que des visites culturelles comme celle du Musée et sites gallo-romains de Saint-Romain-en-Gal.

Les enfants ont aussi eu la chance d'apprendre les secrets de fabrication du miel avec l'intervention d'un apiculteur, de découvrir l'art de la pâtisserie et même de s'initier à l'escrime !

Nous remercions toute l'équipe de l'Accueil de Loisirs « Les Petits Futés » pour leur investissement et à tous les parents pour leur participation à ce moment de convivialité.



Forum des associations du 14 septembre 2024 !

Le samedi 14 septembre dernier, la Verrière des Cordeliers à Sainte-Colombe a accueilli le traditionnel Forum des associations, organisé conjointement par les municipalités de Sainte-Colombe et de Saint-Romain-en-Gal. De 10h à 13h, 17 associations locales ont présenté leurs activités aux visiteurs, venus découvrir l'offre variée proposée par nos deux communes.

Les échanges avec les bénévoles et responsables associatifs ont permis à chacun de s'informer sur les différentes pratiques sportives, culturelles et de loisirs, tout en favorisant l'esprit associatif.

Un des temps forts de cette matinée : la démonstration de tennis de table en réalité virtuelle, ou « Ping VR », proposée par l'Association Sportive de Tennis de Table. Ce loisir novateur, permet aux joueurs de vivre l'expérience du tennis de table tout en étant immergés dans un environnement virtuel grâce à un casque de réalité virtuelle. L'association propose une vingtaine de dates par an, principalement les samedis, pour que les amateurs puissent découvrir ou s'entraîner à cette forme ludique et technologique de tennis de table.

Ce forum a une nouvelle fois témoigné du dynamisme et de la diversité de la vie associative locale, offrant à chacun l'opportunité de trouver une activité qui lui correspond. Les municipalités de Sainte-Colombe et de Saint-Romain-en-Gal remercient chaleureusement toutes les associations pour leur engagement, ainsi que les visiteurs pour leur participation.



Démonstration de tennis de table en réalité virtuelle par l'Association Sportive de Tennis de Table

LA SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS MUNICIPALES

Le conseil municipal a défini trois axes principaux pour renforcer la sécurité et la prévention de la délinquance :

- La création d'une Police Municipale
- Le déploiement de la vidéoprotection
- La modernisation de l'éclairage public permettra de gérer l'intensité lumineuse et de supprimer l'extinction totale



Mise en place de la Police Municipale

La commune de Saint-Romain-en-Gal a accueilli officiellement sa propre Police Municipale le mardi 1^{er} octobre dernier.

Face à l'affluence croissante sur le territoire, avec près de 7 000 personnes accueillies quotidiennement (enseignants, élèves de différents niveaux) et environ 70 000 visiteurs annuels, il était devenu indispensable de renforcer les mesures de sécurité.

Les nombreux sites tels que les gymnases, le complexe sportif, le stade nautique, ainsi que les infrastructures culturelles comme le Musée et sites gallo-romains de Saint-Romain-en-Gal voient

une fréquentation en constante augmentation. De plus, la zone de loisirs de l'Île Barlet, traversée par la ViaRhôna et les bords du Rhône attirent un grand nombre de visiteurs. Cette affluence, combinée à une hausse des actes et des comportements inappropriés voire délictueux, a conduit la municipalité à prendre des mesures pour garantir la tranquillité publique.

La création de cette Police Municipale s'inscrit dans une démarche de sécurisation du territoire, en collaboration avec les services de l'État. Son rôle sera d'assurer la sécurité des biens et des personnes et de préserver la qualité de vie et la tranquillité des habitants de la commune.

S'agissant de la création d'une nouvelle Police Municipale, un temps de mise en place sera nécessaire du fait notamment des nombreuses démarches administratives à entreprendre auprès de la Gendarmerie Nationale et de la Préfecture du Rhône. L'acquisition d'un véhicule et des équipements est en cours avec notamment les armes non létales (bâton télescopique de défense, générateur d'aérosol incapacitant). Les travaux d'aménagement du nouveau poste de Police, qui sera situé à proximité de l'Avenue de la Gare, vont débuter dans les jours qui viennent.

Installation du dispositif de vidéoprotection

Dans le cadre des mesures prises pour améliorer la sécurité sur la commune, le conseil municipal a décidé de déployer la vidéoprotection sur l'ensemble du territoire communal. Dans un premier temps 28 caméras seront déployées dès la fin de cette année. Le budget consacré à cette première phase est de 200 000 € HT financé à 50 % par la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui a fait de la sécurité des territoires une priorité absolue.

Les caméras seront installées dans des secteurs stratégiques de la commune, à savoir : le secteur du giratoire, l'Île Barlet, la Mairie et ses environs, les écoles, la salle polyvalente ainsi que le quartier de la gare. Ces zones ont été identifiées pour leur affluence et les besoins spécifiques de surveillance en accord avec les référents sureté de la Gendarmerie Nationale.

Le système de vidéoprotection sera composé de caméras fixes et mobiles, installées sur des bâtiments, des mâts et des candélabres. Les caméras seront installées en conformité avec la loi sur les libertés individuelles et la vie privée.

La vidéoprotection a pour objectif de prévenir les actes de délinquance, d'apporter un soutien aux forces de l'ordre dans leurs enquêtes, mais aussi de garantir un environnement sécurisé pour les habitants et les visiteurs. Ce dispositif permettra de mieux surveiller les espaces publics, d'intervenir plus rapidement en cas d'incidents et de renforcer la tranquillité publique.

Pour le Maire et son équipe, la sécurité est placée au cœur de leurs préoccupations, en réponse à la hausse de la délinquance, pour assurer le bien-être de tous à Saint-Romain-en-Gal



LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le SYDER engage la démarche performancielle

Dans le cadre de son engagement pour un développement durable, la commune de Saint-Romain-en-Gal a lancé un ambitieux projet de rénovation de son éclairage public. Depuis fin août 2024, l'éclairage de la commune a été modernisé avec l'installation de 353 luminaires LED répartis dans toute la ville. Ce changement engendre des économies d'énergie significatives et assure une continuité d'éclairage sans interruption, de 21h à 6h30, avec une modulation de l'intensité lumineuse selon les horaires : de 21h à 24h, l'intensité est à 100%, de 24h à 4h, elle est abaissée à 80%, et de 4h à 6h30, elle repasse à 100%. Ces réglages initiaux peuvent être modifiés à tout moment si nécessaire, et l'intensité pourra également être modulée en fonction du lieu géographique.

Qu'est-ce que la Démarche Performancielle ?

La démarche performancielle vise à moderniser l'éclairage public en remplaçant tous les luminaires non LED par des dispositifs LED, à des tarifs avantageux obtenus grâce à des achats en grande quantité. Ce programme s'inscrit dans une vision de long terme pour rendre l'éclairage public plus économique et plus respectueux de l'environnement.

Un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) a été réalisé en amont pour ajuster l'éclairage en fonction des besoins spécifiques de chaque type de voirie (routes départementales, voies communales, lotissements, etc.). La technologie LED permet d'éclairer au plus juste, en éliminant les éclairages parasites qui illuminaient les jardins des riverains et de fait entraînaient une pollution lumineuse artificielle néfaste à la biodiversité.

Une gestion intelligente grâce à la télégestion

Tous les nouveaux luminaires sont équipés de prises permettant leur gestion à distance. Cela ouvre la voie à une gestion centralisée et optimisée, avec plusieurs avantages concrets pour la commune :



- Surveillance en temps réel : il est désormais possible d'obtenir des informations sur l'état des luminaires, ce qui élimine la nécessité des tournées nocturnes pour vérifier leur bon fonctionnement.
- Contrôle à distance : des ajustements comme la réduction de l'intensité lumineuse ou l'extinction partielle en milieu de nuit peuvent être effectués directement depuis un centre de supervision, sans intervention physique.
- Suivi des consommations : grâce à cette technologie, il est possible de surveiller la consommation en temps réel, permettant une facturation précise et un contrôle renforcé sur les coûts énergétiques.

Des économies d'énergie significatives

Le passage à la technologie LED permet à la commune de réaliser d'importantes économies d'énergie. Bien que les luminaires aient été installés récemment, les premières estimations montrent des économies de 60% par rapport à l'ancienne consommation électrique. Ces économies pourraient encore être optimisées par des programmes d'abaissement de puissance en milieu de nuit, qui restent possibles à tout moment grâce à la télégestion.

Un bilan financier positif

Le projet de rénovation de l'éclairage public est chiffré à 341 600 € TTC pour les travaux complets. Malgré cet investissement initial, les économies réalisées sur la consommation énergétique et les coûts d'entretien permettront de rentabiliser le projet rapidement.

UN NOUVELLE VIE POUR L'ANCIEN GARAGE BARNEOUD

EPORA achète l'ancien garage de Michel BARNEOUD pour le compte de la commune



EPORA (Établissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) est un établissement public d'État chargé d'une mission de service public. Il accompagne les collectivités ou leurs groupements pour étudier et définir les stratégies foncières à court et long terme, capter les opportunités foncières et vérifier l'économie et la faisabilité des projets, pour orienter l'action foncière publique là où elle est la plus pertinente.

Une convention de stratégie foncière signée par la commune

Le 3 avril 2023, le conseil municipal avait autorisé le Maire à l'unanimité, à signer une convention de veille et de stratégie foncière. Dans le cadre de cette convention, la commune a sollicité EPORA pour acquérir cette propriété qui était en vente. Après avoir accompli toutes les formalités administratives et recueilli l'accord du conseil municipal le 15 juillet 2024, l'EPORA est désormais propriétaire depuis le 26 septembre dernier. La commune dispose d'une période de 4 ans pour définir un projet et racheter l'ensemble de la propriété au prix de 600 000 €. Le service des domaines qui a validé cette opération a estimé que le terrain jouxtant le bâtiment a une valeur approximative de 300 000 €.

Dans un premier temps, la commune va pouvoir y installer rapidement les services techniques dans le sous-sol du bâtiment d'une surface de 480 m². Le rez-de-chaussée qui était l'ancien garage dispose d'une surface aménageable de 620 m². Il est à noter que la précédente municipalité avait la même convention d'intervention foncière avec EPORA et dans les années 2010 une étude avait déjà été lancée pour y installer les services techniques de la ville. Aucun accord n'avait pu aboutir avec les propriétaires. C'est donc fait aujourd'hui.

Des projets futurs en cours d'étude

Une nouvelle étude de faisabilité sera lancée dans les semaines qui viennent pour étudier la possibilité de réaliser des locaux professionnels dont la demande est importante.

Dans les jours qui viennent, les services techniques seront donc installés, ce qui permettra de libérer les locaux de la salle polyvalente totalement saturés par les véhicules de la commune et le matériel de nos services.



LES COMPTES 2023 DE LA COMMUNE

LE MAG : L'excédent de clôture du budget de fonctionnement 2023 s'élève à plus de 528 000 €, comment expliquez-vous ce résultat très positif ?

DOMINIQUE MAVRIDORAKIS : Cet excédent s'explique par une gestion rigoureuse de nos dépenses et une vigilance permanente sur nos recettes depuis 4 ans. Cette réserve financière est la bienvenue au moment où nous allons devoir financer près de 2 000 000 € d'investissements en 2024. Vous pourrez constater que l'autofinancement global de l'exercice 2024 est très important et nous gardons une partie de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 378 092,82 €. De plus, l'excédent de clôture d'investissement de plus de 350 000 €, vient alimenter le financement de la section d'investissement 2024.



Dominique MAVRIDORAKIS,
Adjoint Délégué aux finances
répond à nos questions

LE MAG : Lors de la cérémonie des vœux 2024, le Maire avait présenté lors de son discours, une évolution très favorable des excédents depuis le début du mandat. Qu'en est-il ?

DOMINIQUE MAVRIDORAKIS : Je m'en souviens très bien, et vous trouverez ci-dessous l'évolution des excédents de fonctionnement depuis 4 ans. À l'issue du compte administratif 2019, Pierre Langlais, avec qui j'avais étudié les comptes de notre commune, nous avait laissé un excédent de 189 000 €. Nous nous sommes attachés à dimensionner notre fonctionnement pour obtenir au 1^{er} janvier 2024 un excédent cumulé de 528 000 €, et ce, sans augmenter les taux communaux des impôts et en maintenant le prix des services. Cet excédent cumulé va être précieux pour 2025 et 2026.

Le compte administratif 2023

FONCTIONNEMENT

Dépenses 1 735 220,49 € | **Recettes** 2 263 313,31 €
(y compris excédent 2022)

EXCÉDENT DE CLÔTURE : 528 092,82 €

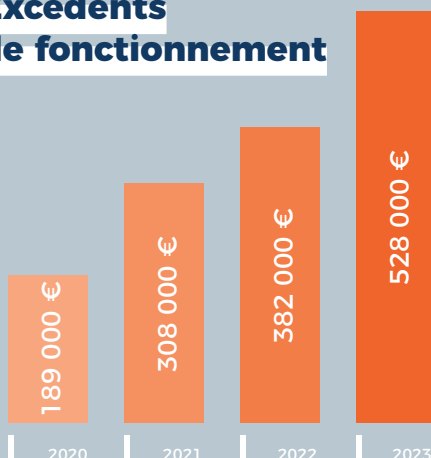
INVESTISSEMENT

Dépenses 668 572,01 € | **Recettes** 1 018 598,48 €
(y compris déficit 2022)

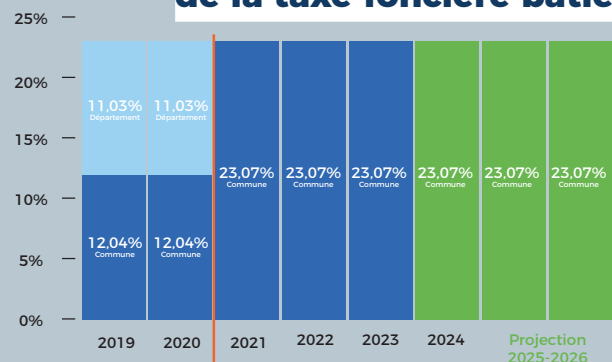
EXCÉDENT DE CLÔTURE : 350 026,47 €

AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE CLÔTURE 2023 DE 528 092,82 € :
Fonctionnement 2024 : **378 092,82 €** | Investissement 2024 : **150 000 €**

Excédents de fonctionnement



évolution du taux communal de la taxe foncière bâtie



Avec la suppression en 2020 de la Taxe d'Habitation, les taux de la Taxe Foncière de la Commune et du Département ont été fusionnés.

FONCTIONNEMENT 2024 : LES CHIFFRES CLÉS DU BUDGET

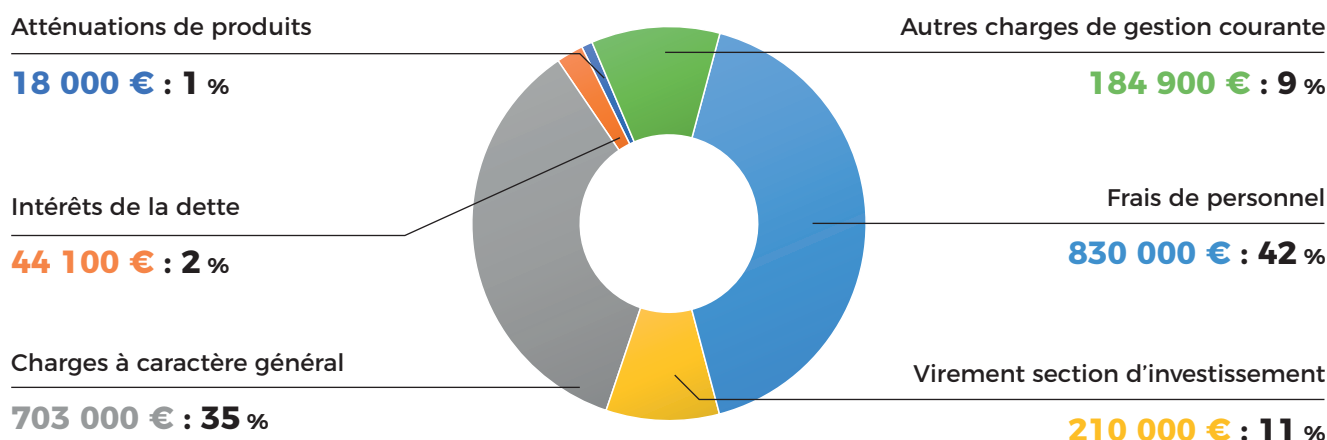
LE MAG : Quelles sont les caractéristiques principales de ce budget 2024 ?

Dominique MAVRIDORAKIS : Ce budget de fonctionnement est d'une grande stabilité, par rapport, au budget précédent. Le fort excédent de l'exercice 2023 nous permet d'affecter 150 000 € pour financer notre programme tout en gardant par sécurité en fonctionnement 378 092,82 €. De plus, cela nous permet de prélever 200 000 €, ce qui porte à 710 026 € l'autofinancement global de la section d'investissement.

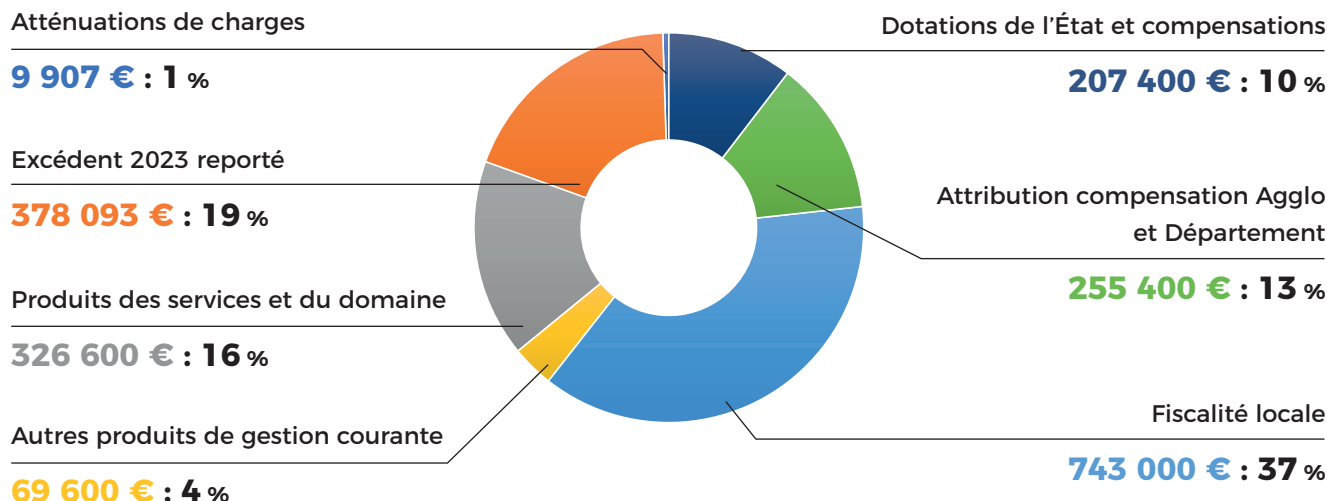
LE MAG : Quelle est votre analyse concernant le poids de la dette dans ce budget 2024 ?

Dominique MAVRIDORAKIS : Le remboursement des intérêts de la dette ne s'élève qu'à 44 100 € sur un budget global de 1 990 000 € soit 2,21 % des dépenses de fonctionnement. En investissement, le capital de la dette est de 108 000 € sur un budget de 2 300 000 €. Le poids global de la dette reste globalement très faible.

Dépenses : 1 990 000 €



Recettes : 1 990 000 €



INVESTISSEMENT 2024 : LES CHIFFRES DU BUDGET PAR PROGRAMME

Dépenses 2024 : 2 300 000 €

€	CAPITAL DE LA DETTE :	108 000 €
	PLU / ÉTUDES DIVERSES ET SUBVENTIONS :	14 200 €
	MATÉRIEL ET MOBILIER :	167 100 €
	. Véhicule et matériel police municipale :	54 000 €
	. Matériel services techniques :	11 200 €
	. Matériel et équipement salle des fêtes :	86 000 €
	. Divers matériels :	15 900 €
	TRAVAUX DE VOIRIES ET RÉSEAUX :	125 900 €
	. Travaux de réseaux :	13 000 €
	. Signalisation :	26 000 €
	. Aménagements de sécurité :	25 000 €
	. Aménagements d'espaces verts :	42 000 €
	. Divers travaux :	19 900 €
	TRAVAUX DE BÂTIMENTS ET VIDÉOPROTECTION :	1 884 800 €
	. Rénovation salle des fêtes et abords :	1 650 000 €
	. 1 ^{ère} phase vidéoprotection :	80 000 €
	. Local police municipale :	36 000 €
	. Rénovation salle culturelle :	24 000 €
	. Groupe scolaire :	37 000 €
	. Ile Barlet :	25 100 €
	. Bâtiment services techniques :	20 700 €
	. Divers bâtiments :	12 000 €

LE MAG : Le budget voté en investissement est de 2 300 000 €. Comment le financez-vous ?

Dominique MAVRIDORAKIS : Ce sera notre budget d'investissement, le plus important de notre mandat. Nos recettes très dynamiques notamment en termes d'autofinancement et de subventions nous permettent de financer notre programme 2024 en limitant l'emprunt à 600 000 € soit 26% du budget global. Les subventions de nos partenaires que sont : l'État, la Région et le Département représentent 35% du budget.

LE MAG : Cela veut dire que l'autofinancement représente 31% du budget ?

Dominique MAVRIDORAKIS : Oui, et c'est remarquable ! Cela nous permet de limiter l'emprunt grâce aux marges de manœuvre dégagées en fonctionnement. De plus, tous nos investissements sont axés sur la rénovation énergétique des bâtiments et le développement des énergies renouvelables. Cette stratégie nous permet de faire baisser nos charges financières en terme de consommation de gaz et d'électricité.

LE MAG : Quels sont les principaux investissements 2024 ?

Dominique MAVRIDORAKIS : La rénovation de la salle des fêtes et des abords représente 72% du budget. Je vous invite à découvrir les principales dépenses 2024 ci-contre et à consulter l'article consacré à la rénovation énergétique en page 14.

Recettes : 2 300 000 €

Subventions État,
Région et Département

803 630 € : 35 %

Emprunt

600 000 € : 26 %

Autofinancement

- Excédent d'investissement 2023 : 350 026 €
- Excédent de fonctionnement 2023 : 150 000 €
- Autofinancement 2024 : 200 000 €
- Amortissement : 10 000 €

710 026 € : 31 %

Produit des cessions

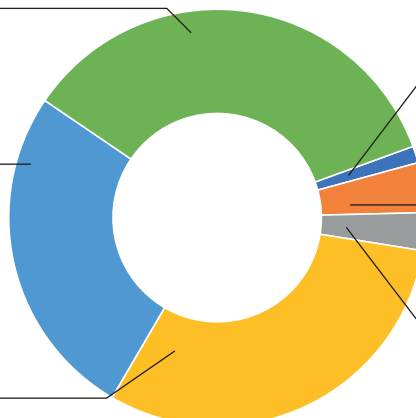
30 000 € : 1 %

Taxe d'aménagement

88 944 € : 4 %

Récupération TVA 2023

67 400 € : 3 %

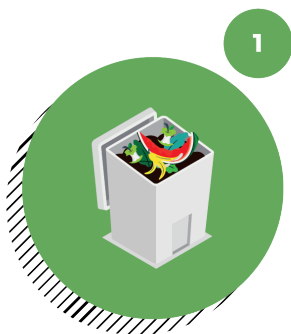


TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES : QUELLES SOLUTIONS ?

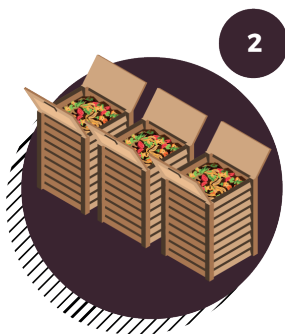
Les déchets alimentaires représentent un tiers du poids de la poubelle grise : les trier c'est leur permettre d'être compostés et réutilisés localement en engrais naturel plutôt que d'être incinérés. Nous participons ainsi à la réduction des déchets et à la lutte contre le changement climatique.

Depuis janvier 2024, tous les habitants doivent bénéficier d'un dispositif de tri à la source des déchets alimentaires.

Aussi, Vienne Condrieu Agglomération propose une solution adaptée à chacun en fonction de votre typologie d'habitat.



COMPOSTEUR INDIVIDUEL
en maison avec jardin



COMPOSTEUR COLLECTIF
en pied d'immeuble
ou en établissement



LOMBRICOMPOSTEUR
en appartement



BORNE DE COLLECTE
en zones denses et
grands collectifs

Le compostage de proximité

En fonction de votre type d'habitation, l'Agglo propose gratuitement les équipements et l'accompagnement permettant de produire un compost, engrais naturel à partir des épluchures et des restes de repas.

Sur le territoire, dès que c'est possible, l'Agglo priorise la **mise à disposition de composteurs individuels ou collectifs pour les habitants disposant d'un accès à un espace extérieur propice, ou de lombricomposteurs pour les usagers résidant en appartement.**

La collecte en apport volontaire

En complément de ces dispositifs, sur les secteurs d'habitat dense ou des grands habitats collectifs, l'Agglo propose une collecte séparée des déchets alimentaires en apport volontaire, c'est-à-dire dans des bornes prévues à cet usage. En effet, sur ces secteurs, souvent sans espace extérieur, il est difficile de pratiquer le compostage et il est donc nécessaire de mettre en œuvre une solution adaptée.

La collecte des déchets alimentaires à Saint-Romain-en-Gal



Cette initiative arrive également dans notre commune de Saint-Romain-en-Gal, avec l'installation de plusieurs bornes prévues courant octobre :

- Une première au carrefour de l'avenue de la Gare et de la rue du Trye,
- Une autre rue des Thermes, à côté du conteneur à verres,
- Et une troisième sur le parking Magellan, à proximité du bâtiment Bel Horizon.

De plus, une étude est actuellement en cours pour évaluer la faisabilité d'ajouter des bornes dans les résidences Les Buissets et Les Amphores.

Comment cela va se dérouler ?

- Les habitants concernés se voient remettre gratuitement par des ambassadeurs du tri un seau, des sacs kraft et un badge (ou l'accès à une application smartphone) pour ouvrir la trappe de la borne et ainsi déposer leurs déchets alimentaires ;
- Chez eux, ils peuvent trier leurs déchets alimentaires dans le seau mis à disposition ;
- Les déchets alimentaires sont à déposer avec le sac kraft ou en vrac dans la borne d'apport volontaire la plus proche, accessible 24h/24.

Les ambassadeurs du tri effectuent actuellement leur passage en porte-à-porte.

Quels déchets sont acceptés ?

- Les préparations de repas :
épluchures, coquilles d'œufs ou de noix ;
- Les restes de repas :
os, arêtes de poisson, restes d'assiette ;
- Les produits alimentaires périmés sans emballage :
pain, fromage... ;
- Autres déchets biodégradables :
thé, café en sachet et en vrac, fleurs fanées.

Que deviennent les déchets alimentaires une fois collectés ?

Une fois collectés, les déchets alimentaires sont acheminés vers un site local de valorisation organique de type compostage. Au bout de quelques mois de fermentation et de maturation, ils sont transformés en un compost naturel. Celui-ci est prêt à être utilisé par des agriculteurs ou des particuliers pour enrichir la terre et nourrir les cultures.

La lutte contre le gaspillage et le tri des déchets alimentaires : un geste concret pour réduire notre impact sur l'environnement et transformer nos déchets en une ressource utilisable localement !

À propos des jours de collecte : rappel du règlement de Vienne Condrieu Agglomération pour la présentation des bacs jaune et des bacs gris

Il est interdit de présenter sur la voie publique les bacs la veille du jour du ramassage avant 18h

- Les bacs gris collectés tous les mardis matin doivent être présentés au plus tôt la veille à 18h
- Les bacs jaune collectés tous les quinze jours le vendredi matin doivent être présentés au plus tot la veille à 18h

Attention, les bacs gris pour les ordures ménagères ne doivent plus contenir les produits alimentaires recyclables.

Un doute, une question ?

Retrouvez toutes les informations sur les bonnes pratiques du compostage sur le site de Vienne Condrieu Agglomération :

> vienne-condrieu-agglomeration.fr/valoriser-et-preserver/dechets/je-composte

N'hésitez plus et faites votre demande de composteur sur :

[Je demande un composteur ou lombricomposteur](#)

> vienne-condrieu-agglomeration.fr

Service de gestion des déchets
04 74 53 45 16

> vienne-condrieu-agglomeration.fr

> gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr

RÉNOVATION ET MODERNISATION DE LA SALLE DES FÊTES



Le chantier avance !

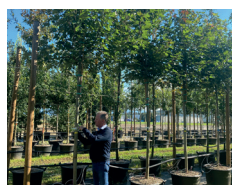
Les travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité du bâtiment sont entrés dans leur phase finale. Le plancher de la grande salle, autrefois construit sur un vide sanitaire, a été démoli, permettant désormais une continuité directe avec le hall d'accueil et la grande salle des fêtes.

Quel planning pour la remise en service de la salle des fêtes ?

Les travaux du bâtiment s'achèveront d'ici la fin de l'année. Cependant, il faudra patienter que les travaux des abords soient terminés. La remise en service est prévue pour mi-mars, afin de rouvrir la nouvelle salle des fêtes, qui deviendra l'« Espace Louis GRAFF ».



Sélection en pépinière de 15 grands arbres qui arboreront les espaces publics



Le Maire sur le terrain en immersion au sein de la pépinière Cholat pour sélectionner avec l'aide du Président Directeur Général de l'entreprise Green Style, les 15 grands arbres qui orneront les abords de la salle des fêtes.

COUP DE POUCE POUR LES JEUNES ROMANÈRES !

La Prime au BAC

Il est encore temps de demander la **PRIME**.

La Municipalité te récompense si tu as décroché ton BAC (toutes filières confondues), ton **BEP** ou ton **CAP** en 2024.

La commune t'offre une prime « coup de pouce » allant de 80 € à 140 € selon la mention !

Comment récupérer cette prime ?

Il faut transmettre en Mairie :

- La copie ou le justificatif du diplôme,
- Une attestation de domicile,
- Une pièce d'identité et un relevé d'identité bancaire.



Pour plus d'infos, contactez la Mairie

au **04 74 31 43 80**

ou **accueilmairie@saintromainengal.fr**

Le Pass' Loisirs

Ce coup de pouce s'adresse aux jeunes qui souhaitent s'inscrire dans une association sportive, culturelle ou tout autre structure dispensant de telles activités : Centre de Loisirs agréé, service Anim' Jeunes de Vienne Condrieu Agglomération, école ou conservatoire de musique, et de danse, théâtre, sortie scolaire avec participation des familles, etc.

Concernant les cycles scolaires secondaires, cette dotation peut servir à l'achat de livres scolaires demandés par l'établissement.

Ce dispositif est valable pour cette année scolaire 2024-2025. Il s'adresse aux enfants et aux jeunes habitants de la commune, scolarisés depuis le cycle primaire jusqu'au cycle secondaire du lycée.

Comment bénéficier du « PASS'LOISIRS JEUNES » ?

Pièces justificatives à produire et à déposer en Mairie :

- Justificatif de domicile
- Justificatif de scolarisation pour les cycles secondaires ou primaire (sauf école publique de Saint-Romain-en-Gal, la commune disposant des fiches d'inscription des élèves).
- Facture acquittée de l'association ou de l'établissement sportif ou culturel mentionnant le nom, le prénom et l'adresse du bénéficiaire ou facture d'achat de livres demandés par l'établissement scolaire du cycle secondaire.
- Relevé d'identité bancaire

Les montants du Pass'Loisirs

> Cycle primaire

(dotation en une fois)

Maternelle : 30 €

Élémentaire (CP/CE1) : 40 €

Élémentaire (CE2/CM2) : 50 €

> Cycle secondaire Collège

(dotation possible en 2 fois)

De la 6^{ème} à la 3^{ème} : 60 €

> Cycle secondaire Lycée

(dotation possible en 2 fois)

Baccalauréat Général,

Technologique professionnel

CAP, Brevet Professionnel : 80 €



LA COUPE DE FRANCE DE RAME TRADITIONNELLE

Les sauveteurs portent haut les couleurs de Saint-Romain-en-Gal



Barreur : Marc VAUGHAN
Remplaçant : Adamo DE FARIA

Rameurs : Franck COLOMBIER,
Fabrice VENESSY, Sébastien CARNEVALI,
Philippe CANOVAS, Xavier CHABERT,
Lilian PERRIN

Nos rameurs ont porté haut les couleurs de Saint-Romain-en-Gal, décrochant une 2^{ème} et 4^{ème} place lors de la compétition de la coupe de France de rames traditionnelles qui a eu lieu les 28 et 29 septembre 2024. Après leurs victoires en 2022 et 2023, ils s'inclinent cette année de quelques secondes, mais l'esprit de la barque et la passion restent intacts.

Rendez-vous l'année prochaine, plus forts que jamais !



Barreur : Matis TIV
Remplaçant : Adamo DE FARIA

Rameurs : Lilian GIRARD,
Marc BRIDOT, Maxime PERRIN,
Pierre-Henri YOUT, Jérémy MURE,
Odile LACHERET

